



Charte des Diodes Laser

Ce texte constitue la **charte des Diodes Laser** ; il en définit le fonctionnement en incluant les règles et procédures applicables :

Organisation

Une équipe « **Diode Laser** » est constituée pour prendre en charge la gestion courante des outils. Cette équipe a pour tâche de faire respecter les clauses définies dans cette charte.

L'équipe est constituée :

- des responsables administratif et technique : N .Sadeghi et S. Mazouffre,
- d'un correspondant au sein du réseau des plasmas froids : Armelle Michau,

Responsabilités de l'équipe Diodes Laser

L'équipe Diodes Laser :

- définit les conditions d'accès et d'utilisation des diodes laser et du matériel annexe,
- contrôle le bon état de fonctionnement de l'appareillage et prend toute décision d'opération de maintenance,
- étudie les demandes,
- informe le comité de pilotage du réseau,
- définit le planning de réalisation pour l'ensemble des projets,
- définit les procédures expérimentales à suivre et met à disposition des utilisateurs un mode d'emploi détaillé,
- forme les utilisateurs et assiste l'équipe utilisateur dans la mise en œuvre du projet,
- veille à la bonne tenue du cahier de manipulation par les utilisateurs.

Accessibilité à l'outil

Diffusion de l'Information sur les diodes

Les informations sur l'existence des diodes Laser, ses caractéristiques techniques et sur les modalités d'accès sont diffusées sur le site internet du réseau des plasmas froids.

Dépôt de demandes, sélection des projets

Les demandes doivent parvenir par écrit (courrier postal ou e-mail) à l'un des responsables Diode Laser suivant le modèle.

Le responsable étudie le projet sous ses aspects techniques et s'assure de sa faisabilité.

Le délai entre le dépôt d'une demande et la décision quant à la mise en œuvre d'un projet devrait être de l'ordre d'un mois.

Une fois le projet accepté, l'équipe Diode Laser définit avec le groupe de travail la meilleure période pour réaliser les expériences.

Réservation - Fréquence d'utilisation

La durée type d'une campagne expérimentale est de 1 à 2 mois.

En cas de demandes multiples pour une même période, il appartient au responsable de l'outil en liaison avec le comité de pilotage du réseau des plasmas froids d'établir un ordre de priorité ou de faire un choix.

Utilisation du système

Déontologie et Règles pratiques

Les diodes laser sont inventoriées au LIPhy à Grenoble. Le comité de pilotage, en accord avec le directeur du LIPhy, en assure l'utilisation au sein du réseau. Par délégation, cette responsabilité est confiée à Nader Sadeghi.

Les **frais de transport** (départ et retour) et d'assurance sont à la charge de l'entité demanderesse. En fin de campagne, elles sont retournées au LIPhy. Notez que les responsables recommandent l'utilisation d'un véhicule personnel, ou de location, pour le transport afin de limiter le risque de détérioration.

Si l'outil était endommagé lors de son utilisation, les **frais de réparation** et de remplacement des pièces seront pris en charge par l'entité demanderesse.

Procédures d'emploi

Les utilisateurs appliquent et respectent **la procédure d'utilisation, les procédures expérimentales et les paramètres de sécurité** de l'outil et à faire état de tout incident auprès du responsable de l'équipement pendant la période d'utilisation.

Les utilisateurs renseignent les **fiches de suivi du matériel** et d'expérience partagées dans le livre de bord de l'outil.

Une présentation du bilan de fin d'expérience sera demandée lors des journées du réseau des Plasmas Froids.

Propriété intellectuelle - Publications

Les publications relatives aux résultats obtenus avec les diodes devront mentionner explicitement l'utilisation du dispositif et remercier le réseau plasmas froids.

Evaluation et évolution du système

Rapport annuel

Un **rapport annuel** est fourni par le responsable des outils au comité de pilotage du réseau des plasmas froids du CNRS.

Ce rapport dresse **un bilan sur** :

- ❖ l'activité scientifique des diodes (avant publication cette partie sera portée à la connaissance individuelle de chaque utilisateur pour accord, afin de régler tout problème de confidentialité),
- ❖ les souhaits des utilisateurs quant à l'évolution du matériel,
- ❖ le mode de fonctionnement.

Le rapport et le bilan sont présentés au comité de pilotage du réseau des plasmas froids.

A l'occasion de cette présentation, il pourra être procédé à une révision du mode d'utilisation et éventuellement de la charte de mutualisation.

Ce bilan et la suite qui y sera donnée par le comité de pilotage du réseau des plasmas froids sont portés à la connaissance des laboratoires utilisateurs et des membres du réseau des plasmas froids.

Application de la charte

La présente charte doit être acceptée par tout bénéficiaire potentiel.

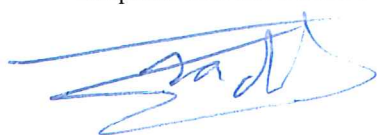
Les responsables Diodes Laser sont chargés de sa mise en application auprès des bénéficiaires.

Cette charte sera révisée et aménagée sur proposition du réseau des plasmas froids ou du responsable des outils

LIPhy
Directeur :

Eric LACOT
Directeur Adjoint
Laboratoire Interdisciplinaire de Physique

Responsables des diodes :



Réseau des Plasmas Froids

Coordinateur :

S. Mazouffe

